

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIU PCPES - Professorat du second degré

Parcours-type : Numérique et science informatique

Parcours pédagogique (le cas échéant) :

Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude

Responsable de l'Année :

Code Diplôme : FAUPCE2

Code V01: 100

Code Etape: FAUSIC

Code-VET 26

Intitulé des modules (le cas échéant, intitulés des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature du module	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES			
					Evaluation initiale		Seconde chance	CM	TD	TP	
					Evaluation Continue (EC)	Code Apogée	Coef. ou %				Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)
RECH 50 Apports de la recherche pour enseigner la discipline (cf parcours)	Mutualisé avec le M2 MEE parcours	FAICOS10	O	6				OUI	12	24	
					CC1 : Rendu de travaux	FAICOS10C1	33 %				
					CC2 : Rendu de travaux	FAICOS10C2	33 %				
					CC3 : Oral (20 min)	FAICOS10C3	34 %				
Pensée informatique		FAICOS1A							*7	*5	*9
Recherche en didactique de l'informatique		FAICOS1B							*5	*10	
APPR 50 Enseignement - apprentissages de la discipline (cf parcours)	Mutualisé avec le M2 MEE parcours	FAICOS20	O	18				OUI	30	60	18
Données	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI + mutualisation partielle (12h) avec le master informatique	FAICOS2A		33 %				OUI (a)	*10	*10	*10
					CC1 : Écrit TP	FAICOS2AC1	50 %				
					CC2 : Rendu de travaux	FAICOS2AC2	50 %				
Programmation	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI	FAICOS2B		33 %				OUI (a)			
					CC1 : Rendu de travaux	FAICOS2BC1	50 %				
					CC2 : Rendu de travaux	FAICOS2BC2	50 %				
Génie logiciel		FAICS2B1							*8	*8	*8
Enseignement hybride		FAICS2B2							*2		*4
Gestion de l'erreur en informatique	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI	FAICOS2C		34 %				OUI (a)			
					CC1 : Rendu de travaux	FAICOS2CC1	50 %				
					CC2 : Rendu de travaux	FAICOS2CC2	50 %				
Démarche d'essai-erreur, évaluation Remédiation et différenciation en informatique		FAICS2C1							*5	*7	*3
		FAICS2C2							*5	*7	*3
Accompagnement du stage en responsabilité en NSI	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI	FAICOS2D		0 %							*18
PSY SDE PSD 50.1 Psychologie et sciences de l'éducation : Pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD	Mutualisé avec le M2 MEE PSD 1 an	FASDO530	O	6				OUI (a)			
					CC1 : écrit (1h30) hors séance	FASDO530C1	50%				
					CC2 : rendu de travaux	FASDO530C2	50%				
Psychologie cognitive : processus cognitifs et développement cognitif et apprentissages -PSD		FASDO53A								4,5	1,5
Psychologie sociale : processus affectifs, motivationnels, relationnels et apprentissages - PSD		FASDO53B								4,5	1,5
Sciences de l'éducation 1 : pratiques efficaces - PSD		FASDO53C								6	7,5
Sciences de l'éducation 2 : école inclusive - PSD		FASDO53D								6	7,5
PHI SOC PSD 50.1 Philosophie et sociologie de l'éducation : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD	Mutualisé avec le M2 MEE PSD 1 an	FASDO540	O	5				OUI (a)			
					CC1 : écrit (1h30) hors séance	FASDO540C1	50%				
					CC2 : rendu de travaux	FASDO540C2	50%				
Connaissances institutionnelles: le système éducatif et de ses partenaires, droits et devoirs du fonctionnaire - PSD		FASDO54A								3	3
Philosophie de l'éducation : valeurs et principes de la république - PSD		FASDO54B								6	7,5
Sociologie de l'éducation : enjeux éducatifs actuels - PSD		FASDO54C								6	7,5
DEV PRO PSD 50.1 S'engager dans une démarche de développement professionnel - PSD	Mutualisé avec le M2 MEE PSD 1 an	FASDO550	O								
Recherche en éducation, collectifs apprenants, pratiques collaboratives - PSD		FASDO55A								6	6
Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle - PSD		FASDO55B								6	9
					CC1 : écrit sur plateforme	FASDO55B1	validé/non validé	OUI (b)			3
					CC2 : rendu de travaux	FASDO55B2	validé/non validé	OUI (c)			
Interdisciplinarité - PSD		FASDO55C								6	
STAG 50 Stage en responsabilité - PSD	Mutualisé avec le M2 MEE PSD	FASDO560	O		Stage 1	FASDO560C1	validé/non validé	OUI (d)			
					Stage 2	FASDO560C2	validé/non validé				
MOBI PSD 50 Facultatif : mobilité internationale	Mutualisé avec le M2 MEE	FASDO570	F						*g		
			</								

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :

- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;

- si l'élève a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;
- si l'élève a une nouvelle épreuve par UC, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsqu'ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux.

(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette UE.

(b) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.

(c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.

(d) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés

(d) Si le stage est valide en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont valides.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

** CLASS : Corps, Langages, Arts, Sciences et Sociétés

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

Année de la Formation/Domaine/Mention : DIU PCPES Professorat du second degré					Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :					
Parcours-type : Numérique et science informatique										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :										
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude										
Responsable de l'Année :										
Intitulé des modules (le cas échéant, intitulés des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature du module	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
					Evaluation initiale		Seconde chance	CM	TD	TP
					Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)			
Apports de la recherche pour enseigner l'informatique	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI		O	6			OUI (a)	12	15	9
					CC1 : Rendu de travaux	33 %				
					CC2 : Rendu de travaux	33 %				
Pensée informatique					CC3 : Oral (20 min)	34 %		*7	*5	*9
Recherche en didactique de l'informatique								*5	*10	
Enseignement - apprentissages en informatique	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI		O	18			OUI (a)	30	32	46
Données	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI + mutualisation partielle (12h) avec le master informatique			33 %	CC1 : Écrit TP	50 %		*10	*10	*10
					CC2 : Rendu de travaux	50 %				
Programmation	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI			33 %			OUI (a)			
					CC1 : Rendu de travaux	50 %				
Génie logiciel					CC2 : Rendu de travaux	50 %		*8	*8	*8
Enseignement hybride								*2		*4
Gestion de l'erreur en informatique	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI			34 %			OUI (a)			
					CC1 : Rendu de travaux	50 %				
Démarche d'essai-erreur, évaluation					CC2 : Rendu de travaux	50 %		*5	*7	*3
Remédiation et différenciation en informatique								*5	*7	*3
Accompagnement du stage en responsabilité en NSI	Mutualisé avec le M2 MEE parcours NSI			0 %						*18
								42.00	47.00	55.00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Commentaire : Unis le cadre de l'ECU, lorsque la deuxième chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Tout au long de l'année, lorsque c'est possible, des épreuves analogues aux épreuves initiales sont proposées aux étudiants ayant obtenu une note strictement inférieure à 7, avec un délai d'au moins deux semaines entre le retour de l'enseignant sur la première épreuve et la nouvelle épreuve ; les notes obtenues remplacent les notes initiales.

En fin d'année, si des épreuves de seconde chance n'ont pas pu être organisées plus tôt et si un module n'est pas validé, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :

- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé le module et le nouveau résultat remplace tous les résultats du module ;
- s'il y a plusieurs épreuves, les étudiants n'ayant pas validé le module passent obligatoirement et uniquement celles associées aux matières pour lesquelles ils n'ont obtenu au moins 10 et les nouveaux résultats remplacent les résultats de la matière concernée.

(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de dossier + oral 30 minutes), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.